



*Focus Features and British Paintbrush Present an American Cinematheque Series "Moonrise Kingdom"  
Created by Douglas Richel G. Prinson, Molly Cooper, Tilda Swinton, Emma Stone, Jason Schwartzman, Wilhelmina Mankema  
Original Music by Alexandre Desplat. Music Supervisor: Randall Poster. Cost Designer: Winthrop Rose  
Production Designer: Robert Southam. Director of Photography: Robert Yeoman. Editor: Tommie Swanson. Screenplay: Sam Koffman  
Moss DeLoatch. Screenplay: Wes Anderson. Story: Pauline Simon. Screenplay: Wes Anderson  
Music by Wes Anderson & Roman Coppola. Directed by Wes Anderson*

# Moonrise Kingdom

Directed by Wes Anderson

Bruce Willis

Edward Norton

Bill Murray

Frances McDormand

Tilda Swinton

Jason Schwartzman

Bob Balaban



Informations sur :  
[lenord.fr/collegeaucinema](http://lenord.fr/collegeaucinema)

Contact au département du Nord : **03 59 73 81 87**  
OU [collegeaucinema@lenord.fr](mailto:collegeaucinema@lenord.fr)



centre national  
du cinéma et de  
l'image animée

Région académique  
HAUTS-DE-FRANCE



La pérennité de l'opération « Collège au cinéma » démontre la solidité du partenariat entre le Département du Nord, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Centre National du Cinéma et de l'image animée, le Rectorat, l'association l'Entente Régionale Cinématographique et la Chambre Syndicale des Cinémas Nord/Pas-de-Calais.

Sensibiliser les élèves au langage cinématographique, leur donner par ce biais l'opportunité d'acquérir une ouverture sur le monde, d'aiguiser un regard à la fois critique et esthétique, voilà l'ambition de Collège au cinéma. Plus de 24 000 élèves ont pu bénéficier de ce parcours cinématographique l'année dernière.

C'est pourquoi le Département du Nord s'investit pleinement dans la 27<sup>ème</sup> édition de ce dispositif, tout en sauvant la mobilisation renouvelée du corps enseignant et la volonté constante des exploitants d'accueillir les élèves dans des conditions optimales.

J'exprime tous mes encouragements à l'ensemble des acteurs de cette opération, qui allie si bien lecture de l'image et plaisir cinématographique.

**Jean-René LECERF**  
Président du Département du Nord

# Sommaire

## LES FILMS

<b>Coraline</b> de Henry SELICK	3
<b>Moonrise Kingdom</b> de Wes ANDERSON	4
<b>Le voleur de bicyclette</b> de Vittorio DE SICA	5
<b>Swagger</b> d'Olivier BABINET	6
<b>D'ici et d'ailleurs</b> - Programme de courts-métrages documentaires	7
<b>Blancanieves</b> de Pablo BERGER	8

<b>La Charte d'engagement</b>	9-10
-------------------------------	------

<b>La programmation et la formation</b>	11-12
---	-------

<b>L'inscription au dispositif</b>	12
------------------------------------	----

<b>Les partenaires et le financement</b>	13
--	----

<b>Le transport</b>	13
---------------------	----

<b>Les entrées au cinéma</b>	13
------------------------------	----

<b>Informations pratiques</b>	14
-------------------------------	----

<b>Salles de cinéma partenaires</b>	15
-------------------------------------	----



# Coraline

États-Unis (2009) - Distribution : Universal Animation

Coraline Jones est une fillette intrépide et douée d'une curiosité sans limites. Ses parents, qui ont tout juste emménagé avec elle dans une étrange maison, n'ont guère de temps à lui consacrer. Pour tromper son ennui, Coraline décide donc de jouer les exploratrices. Ouvrant une porte condamnée, elle pénètre dans un appartement identique au sien... mais où tout est différent. Dans cet Autre Monde, chaque chose lui paraît plus belle, plus colorée et plus attrayante. Son Autre Mère est pleinement disponible, son Autre Père prend la peine de lui mitonner des plats exquis, et même le Chat, si hautain dans la Vraie vie, daigne s'entretenir avec elle. Coraline est bien tentée d'élire domicile dans ce Monde merveilleux, qui répond à toutes ses attentes. Mais le rêve va très vite tourner au cauchemar. Prisonnière de l'Autre Mère, Coraline va devoir déployer des trésors de bravoure, d'imagination et de ténacité pour rentrer chez elle et sauver sa Vraie famille...



Henry SELICK



Prix Cristal du long-métrage  
au festival d'Annecy en 2009



Réalisation et scénario :  
Henry SELICK d'après le roman homonyme de Neil GAIMAN

# Moonrise Kingdom

États-Unis (2012) - Distribution : Tamasa

**M**oonrise Kingdom est l'histoire d'un amour adolescent, entre Sam, un petit scout sans famille, mal-aimé de ses camarades et Suzy, une jeune fille ne trouvant plus sa place entre ses tout petits frères et ses parents. Plus ou moins exclus des milieux dans lesquels ils vivent, et s'échappant finalement du camp scout et de la maison familiale, les deux enfants vont essayer de se construire un monde commun, bien signifié par le soin qu'ils prennent à l'aménagement de leur campement.



Wes ANDERSON



Réalisateur : Wes ANDERSON  
Scénaristes : Wes ANDERSON & Roman COPPOLA

# Le voleur de bicyclette

Italie (1948) - Distribution : Artedis

Rome, après la Deuxième Guerre mondiale, en 1948. Chômeur depuis deux ans, Antonio Ricci trouve enfin un emploi de colleur d'affiches. Presque immédiatement, alors qu'il est juché sur son échelle, un jeune garçon lui vole son vélo, outil indispensable dans le cadre de son nouveau métier. Aidé par ses amis et surtout par Bruno, son fils, Antonio erre dans la ville à la recherche de son voleur. Désespéré, il finit par voler à son tour une bicyclette. Mais il se fait prendre...



Vittorio DE SICA



Réalisateur : Vittorio DE SICA - Scénario : Vittorio DE SICA, Cesare ZAVATTINI, Suso Cecchi D'AMICO, tiré du roman de Luigi BARTOLINI

# Swagger

France (2016) - Distribution : Rezo Films

Swagger nous transporte dans la tête de onze enfants et adolescents aux personnalités surprenantes, qui grandissent au cœur des cités les plus défavorisées de France. Le film nous montre le monde à travers leurs regards singuliers et inattendus, leurs réflexions drôles et percutantes. En déployant une mosaïque de rencontres et en mélangeant les genres, jusqu'à la comédie musicale et la science-fiction, Swagger donne vie aux propos et aux fantasmes de ces enfants d'Aulnay sous-bois et de Sevrans. Car, malgré les difficultés de leur vie, ils ont des rêves et de l'ambition. Et ça, personne ne leur enlèvera.



Olivier BABINET



Avec la participation du CNC  
Nouvelles technologies en  
production et le soutien de la  
Commission Images de la diversité  
- CNC et CGET de la Région  
Ile-de-France et du département  
de la Seine-Saint-Denis



Réalisation : Olivier BABINET  
Montage : Isabelle DEVINCK

# D'ici et d'ailleurs

## Programme de courts-métrages documentaires

France, Suisse (2007-2013) - Distribution : Agence du CM

### MADAGASCAR, CARNET DE VOYAGE

France | 2009 | 12 min

Réalisation : Bastien DUBOIS

Sélectionné aux Oscars en 2011

### QUAND PASSE LE TRAIN

France | 2013 | 30 min

Réalisation : Jérémie REICHENBACH

(auteur)

### IRINKA ET SANDR

France | 2007 | 16 mn

Réalisation : Sandrine STOÏANOV

### KWA HERI MANDIMA

Suisse | 2010 | 10 min 30

Réalisation - Scénario :

Robert-Jan Lacombe

### LISBOA ORCHESTRA

France | 2012 | 12 min

Réalisation : Guillaume

DELAPERRIERE



Madagascar, carnet de voyage



Kwa Heri Mandima



# Blancanieves

Espagne (2013) - Distribution : Rezo films

**S**ud de l'Espagne, dans les années 20. Carmen est une belle jeune fille dont l'enfance a été hantée par une belle-mère acariâtre. Fuyant un passé dont elle n'a plus mémoire, Carmen va faire une rencontre insolite : une troupe ambulante de nains Toreros qui va l'adopter et lui donner le surnom de « Blancanieves ». C'est le début d'une aventure qui va conduire Carmen/Blancanieves vers elle-même, vers son passé, et surtout vers un destin à nul autre semblable...



Pablo BERGER



Réalisation - Scénario : Pablo BERGER

# La Charte d'engagement

## 1 • Préambule

Initiée par le Ministère de la Culture et de la Communication, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Centre National de la Cinématographie et de l'Image animée (CNC), l'opération « Collège au cinéma » est mise en œuvre par le Département du Nord, en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Lille, la Chambre Syndicale des Cinémas. L'association « l'Entente Régionale Cinématographique » est chargée de la coordination de plus de 35 salles de cinéma partenaires.

Ce dispositif propose aux classes de collèges de découvrir des œuvres cinématographiques de répertoire et contemporaines, lors de projections en salle, notamment en VO. Un travail pédagogique d'accompagnement est conduit par les enseignants et les partenaires culturels.

Il offre l'opportunité aux collégiens de se constituer les bases d'une culture cinématographique française et internationale, ainsi qu'une ouverture sur le monde actuel et son histoire.

Cette éducation à l'image vise à leur permettre d'adopter une démarche de choix et de réflexion par rapport aux principales formes cinématographiques, audiovisuelles, multimédia...

Le parcours proposé participe de l'acquisition d'un socle commun de connaissances, notamment relatif à la formation du jugement, du goût et de la sensibilité, tel que défini dans les priorités du Ministère de l'Éducation Nationale.

## 2 • Objet de la charte

« Collège au cinéma » repose sur le volontariat des chefs d'établissement scolaire et des enseignants, ainsi que sur la collaboration active des exploitants des salles de cinéma. **La responsabilité de chacun et le respect d'un ensemble de principes communs, propres au dispositif sont une condition de succès et de qualité pour tous.**

La charte a donc pour objet de déterminer le cadre de participation des collèges et des salles de cinéma. Elle vise à garantir une démarche volontariste dans le travail d'exploitation de l'offre proposée.

## 3 • Programmation et public visé

La programmation est organisée par cycle (6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>) et inscrite dans le temps scolaire au rythme minimum d'une projection par trimestre.

Toutes les classes, y compris les classes d'intégration des collèges publics ou privés du Nord peuvent s'inscrire, à raison de **2 classes minimum et 6 classes maximum par cycle.**

## 4 • L'engagement de l'exploitant de salle de cinéma :

### ★ Concernant la programmation, il...

- assure la **circulation** des copies de salle en salle, conformément au calendrier fourni par la coordination,
- assure les **projections** des films de la programmation spécialement organisées pour les enseignants et pour les élèves,
- pratique le **tarif fixé** nationalement (2,50 € par élève, par séance).

### ★ Concernant le contact et l'accueil, il...

- **prend contact avec les collèges** concernés, dès réception des plans de circulation, afin de fixer les dates de projection, en offrant un choix de jours et horaires suffisant et conciliables avec les obligations scolaires de l'établissement,
- **est présent pour l'accueil des élèves**, veille à ce que le nombre d'élèves présents ne compromette pas la finalité et la qualité du visionnage, afin de favoriser un comportement adéquat des collégiens, permettre de bonnes conditions de projection et la meilleure exploitation possible du projet de l'équipe pédagogique,
- met à disposition des collèges les documents pédagogiques et affiches,
- assure le retour rapide à la coordination des attestations de présence aux projections,
- relaye les difficultés éventuelles auprès de la coordination.

# La Charte d'engagement

## ★ Concernant le soutien de l'opération, il...

- propose aux enseignants une **activité complémentaire** à la seule projection (débat, découverte des métiers du cinéma...),
- favorise le développement de liens réguliers avec les jeunes,
- assure la promotion du dispositif auprès du public et des établissements de son secteur.

## 5 • L'engagement du collège

### ★ Le Chef d'établissement :

- rappelle le **principe d'engagement** aux professeurs qui participent au dispositif et s'assure de la présentation au Conseil d'Administration de leur **projet pédagogique** autour de la programmation et s'assure de l'exploitation des films en classe, dans le respect des droits de diffusion (ADAV),
- valide l'inscription de 2 classes minimum et 6 classes maximum par cycle,
- s'assure de **la présence des mêmes classes** inscrites en début d'année à l'ensemble des projections, tout au long de l'année, sans substitution d'élèves ou de classes non inscrites,
- **s'engage à l'attribution des crédits nécessaires** à la réalisation de la totalité de l'opération, transports, affectation à l'opération de la subvention éventuelle d'aide au transport,
- autorise le ou les enseignants concerné(s) à assister aux visionnages,
- s'assure de la présence d'enseignant(s) à la formation,
- prévoit un taux d'encadrement suffisant afin de garantir la bonne conduite des élèves et **garantit la présence, au moment de la projection, des enseignants directement concernés par le dispositif et qui ont donc des classes inscrites dans l'opération,**
- rappelle aux accompagnateurs l'impérative nécessité du respect des horaires de séance.

### ★ Le professeur relais :

- **coordonne** l'organisation des séances de projection avec la salle de cinéma et confirme la réservation des séances dans les meilleurs délais (2 semaines maximum après la proposition faite par l'exploitant de salle),
- **réceptionne les dossiers pédagogiques** mis à disposition des collègues et les diffuse auprès des élèves et de ses collègues (fiches-élèves et dossiers-maîtres),
- fournit **l'attestation de présence des élèves** à l'exploitant à chaque séance et le **prévient le plus tôt possible de l'absence des élèves en cas d'empêchement exceptionnel,**
- relaye les difficultés éventuelles auprès de la coordination.

### ★ Les professeurs stagiaires :

- participent à la formation et s'engagent à en faire une **restitution** auprès de leurs collègues,
- **transmettent à leurs collègues les informations et documents** distribués lors du stage ou reçus par voie électronique.

**Les exploitants de salle et les établissements scolaires participants s'engagent à respecter les termes de cette charte.**

# La programmation et la formation

Rappel : l'Entente Régionale Cinématographique affecte les collèges inscrits dans les salles de cinéma correspondantes. Au long de l'année scolaire, les exploitants de salle et les professeurs relais se contactent afin de fixer les dates de projection pour les élèves (cf. Charte d'engagement p. 9-10).

## 1 • Projections privées, permettant aux enseignants de voir les films sur grand écran :

- La projection des films de l'année prépare à la journée d'étude de ces films
- Présence attendue du ou des professeur(s) stagiaire(s). Tous les enseignants concernés des collèges inscrits sont invités : **il est indispensable que les enseignants aient vu les films pour tirer profit de formations et préparer leurs élèves aux projections**
- Sans ordre de mission de la DAFOP (et sous réserve de l'accord du Chef d'établissement – cf. Charte d'engagement p. 9-10)

	6 <sup>ème</sup> / 5 <sup>ème</sup>		4 <sup>ème</sup> / 3 <sup>ème</sup>
Projections	jeudi 12 septembre 2019		jeudi 19 septembre 2019
8h45	Accueil	8h45	Accueil
9h00	Coraline - VF - 1h41 Le voleur de bicyclette VOSTF - 1h33	9h00	Moonrise Kingdom VOSTF - 1h32 Swagger - 1h24
13h30	D'ici et d'ailleurs - 1h15	13h30	Blancanieves - VOSTF - 1h44
Lieu : MAJESTIC 54 rue de Béthune – LILLE – 03 28 52 40 40			

## 2 • Stages proposés par le Rectorat :

Objectif : dans le cadre de l'Éducation artistique et culturelle (et de l'objectif 100 % EAC), permettre aux enseignants de se former à l'analyse de l'image de manière personnalisée, afin de construire des activités et projets pédagogiques variés autour des films (cf. Charte d'engagement p. 9-10).

### ★ À choisir sur la fiche d'inscription :

- **Module A :**  
pistes pédagogiques sur les 3 films de la programmation 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>
- **Module B :**  
pistes pédagogiques sur les 3 films de la programmation 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>



Les enseignants du privé recevront une convocation de la part du Rectorat en fonction du nombre de places disponibles, sinon ils seront invités par courriel (sans ordre de mission du Rectorat, ils devront alors demander un ordre de mission interne de leur Direction).



Des ressources pédagogiques seront mises à disposition (durant le mois d'octobre) sur la plateforme académique **M@gistère**, accessible à tous les enseignants du public comme du privé, à partir de leur identifiant académique, grâce au lien d'auto-inscription qui sera publié début septembre sur le site de la DAAC de l'académie de Lille (dispositif Collège au cinéma/rubrique Formation).

**LES GROUPES DE FORMATION SERONT CONSULTABLES SUR M@GISTERE DÉBUT SEPTEMBRE.**

## ★ À choisir dans le Plan Académique de Formation (PAF) à public volontaire :

Les stages proposés ci-dessous sont ouverts à tous les enseignants de collèges de l'Académie dans le PAF à public volontaire. Les inscriptions se déroulent via le **portail Eduline, du 12 juin au 12 juillet 2019**, puis **du 22 août au 9 septembre 2019**. Pour avoir plus de chance d'obtenir l'un de ces stages, placez-le dans les 1ers vœux.



Les enseignants du privé qui souhaitent participer à l'un de ces stages doivent le préciser dans le formulaire d'inscription électronique.

- **Stage « langage cinématographique »** visant le développement des codes du langage cinématographique, avec une partie théorique et une partie pratique, dans le cadre d'un atelier mené par un intervenant professionnel (Merry VIERSAC, storyborder).
- **Stage « tournage – montage »** permettant d'envisager de concevoir et réaliser un film court avec des élèves. Initiation à l'écriture d'un scénario, au tournage en vidéo et montage numérique à l'aide de logiciels prévus pour une utilisation en salle pupitre.

Module	Modalité d'inscription	Date	Horaires	Lieu (selon la résidence administrative des enseignants et sous réserve de l'Éducation Nationale)
A	Formulaire d'inscription au dispositif	Jeudi 26/09 ou jeudi 3/10 ou jeudi 10/10	De 9h00 à 16h30	Le Quesnoy Marcq en Barœul Hazebrouck
B		Jeudi 26/09 ou jeudi 3/10		Sin le Noble Landrecies
Tournage - montage	PAF à public volontaire ou formulaire d'inscription pour le privé	Jeudi 6/02		Marcq en Barœul
Langage cinématographique		Jeudi 13/02		Lille

Avant chaque journée de formation, un courriel sera envoyé sur le mail académique de chaque enseignant retenu, afin de l'informer des modalités d'organisation de chaque stage.

## 3 • Modalités :

- **Principe :** 1 module de formation minimum obligatoire par établissement.
- 2 vœux maximum pour les établissements publics (module A ou B), à choisir par ordre de préférence, le 1er vœu étant pris en compte prioritairement par le Rectorat.
- 3<sup>ème</sup> vœu possible pour les établissements privés qui n'ont pas accès au PAF à public volontaire (langage cinématographique ou tournage – montage).

### ★ INSCRIPTION AU DISPOSITIF

À compléter **avant le 10 juillet 2019** :

- Une inscription unique et globale par collège.
- L'inscription se base sur des effectifs prévisionnels en juin qu'il vous appartient d'actualiser **avant le 9 septembre**, via un mail à [collegeaucinema@lenord.fr](mailto:collegeaucinema@lenord.fr) ou [vladimir-jean-l.soloch@ac-lille.fr](mailto:vladimir-jean-l.soloch@ac-lille.fr)
- La validation de l'inscription par le Chef d'établissement est obligatoire et vaut pour acceptation de la charte d'engagement Collège au cinéma.
- Dès que vous validez votre inscription, un accusé de réception est envoyé par retour de mail au secrétariat de votre établissement. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception, c'est que votre inscription électronique n'est pas validée et n'est pas réceptionnée par les services du Département. Pour qu'elle soit prise en compte, vous devez donc corriger les champs erronés sur le formulaire ou refaire la procédure d'inscription.
- **Inscription à remplir via le formulaire du Département du Nord :**  
<https://eluspartenaires.lenord.fr/collegeaucinema/>  
*Le code d'accès au formulaire est fourni à votre Chef d'établissement.  
Merci de vous rapprocher de lui pour vous inscrire.*
- Pour tout renseignement complémentaire sur les inscriptions, vous pouvez :
  - contacter **Corinne PRUVOT**, Coordinatrice générale au 03 59 73 81 87 ou [corinne.pruvot@lenord.fr](mailto:corinne.pruvot@lenord.fr)
  - envoyer un mail à l'adresse [collegeaucinema@lenord.fr](mailto:collegeaucinema@lenord.fr) (pendant la période d'inscription)
  - contacter **Vladimir SOLOCH**, Coordinateur des stages : [vladimir-jean-l.soloch@ac-lille.fr](mailto:vladimir-jean-l.soloch@ac-lille.fr)

# Les partenaires et le financement

## Le Département du Nord :

- prend en charge les entrées des collégiens dans les salles de cinéma, pour les 3 films obligatoires, au tarif de 2,50 € l'entrée,
- prend en charge les frais de projections, de mise à disposition des copies de films, leur transport et leur stockage,
- attribue une subvention d'aide au transport des collégiens vers les salles de cinéma, lorsque les conditions sont remplies (voir la rubrique Transport ci-contre),
- réalise la brochure d'information annuelle sur le dispositif « Collège au Cinéma » et coordonne les inscriptions des collèges à l'opération,
- coordonne les comités de pilotage locaux.

Chaque année, le Département consacre en moyenne 170 000 € à l'opération dont environ 25 % pour une aide au transport des élèves.

**Le CNC et la DRAC** contribuent à la coordination nationale et départementale du dispositif,

Le CNC assume la conception des documents pédagogiques, ainsi que le tirage des copies de film,

La DRAC cofinance la coordination de l'opération et la diffusion des ressources pédagogiques, valide l'intervention de professionnels du cinéma dans la formation.

**L'Éducation Nationale** encadre, finance la formation et impulse des projets pédagogiques.

## L'Entente Régionale Cinématographique :

- assure la répartition des collégiens dans les différentes salles de cinéma partenaires,
- organise la circulation et la projection des films avec les exploitants de salle.

# Le transport

Les collèges organisent eux-mêmes le transport de leurs élèves suivant le planning des projections transmis par l'exploitant. Les factures de transport sont réglées directement par le collège.

Le Département du Nord attribue au collège une subvention forfaitaire pour le transport des élèves (bus, métro) selon les conditions suivantes :

- 4,00 € par an et par élève présent aux projections du 1<sup>er</sup> trimestre, pour les collèges ne bénéficiant pas de salle de cinéma dans leur ville,
- 2,30 € par an et par élève présent aux projections du 1<sup>er</sup> trimestre, pour les collèges situés à plus de 2 km du cinéma de leur ville.

Ce forfait est versé par le Département au gestionnaire du collège pour l'année scolaire écoulée. Il est calculé sur la base des **attestations de présence** fournies par le collège à l'exploitant de salle.

# Les entrées au cinéma

Rappel : 2,50 € par élève et par séance, à la charge du Département. Le collège ne paie rien à l'exploitant de cinéma (cf. Charte d'engagement p. 9-10).

# Informations pratiques

## ★ Brochure d'information sur le site [www.lenord.fr/collegeaucinema](http://www.lenord.fr/collegeaucinema)

Affiche « Collège au cinéma » : distribuée dans les établissements scolaires et les salles de cinéma.

## ★ Inscriptions et subventions du Département :

**Corinne PRUVOT**, Coordinatrice générale - Direction adjointe Sport Culture  
Hôtel du Département - 51 rue Gustave Delory 59047 LILLE Cedex  
Tél. : 03 59 73 81 87 - [corinne.pruvot@lenord.fr](mailto:corinne.pruvot@lenord.fr)

## ★ Dates et salles de projection :

**Nicole DESCAMPS**, Coordination logistique - Entente Régionale Cinématographique  
35 rue Joseph Leroy 59115 LEERS - Tél. : 03 20 52 44 34 - [erc59@orange.fr](mailto:erc59@orange.fr)  
Informations : **Muriel GOUGELOT**, Colisée Lumière - Tél. : 03 30 31 37 17 - [lumieredanslaville@wanadoo.fr](mailto:lumieredanslaville@wanadoo.fr)

## ★ Pilotage pédagogique :

**Éric BACIK**, IA – IPR - Rectorat 20 rue Saint Jacques 59000 LILLE - Tél. : 03 20 15 67 20

## ★ Formation :

- Contenu : organisation et coordination des stages **Vladimir SOLOCH**, professeur missionné de la CASEAC/DAAC, [vladimir-Jean-L.Soloch@ac-lille.fr](mailto:vladimir-Jean-L.Soloch@ac-lille.fr)

## ★ Prolongement possible du dispositif par un partenariat culturel :

**Cyril CORNET**, Conseiller Cinéma-audiovisuel, DRAC Hauts-de-France  
Hôtel Scrive – 3 rue du Lombard 59041 LILLE - Tél. : 03 28 36 62 16 - [cyril.cornet@culture.gouv.fr](mailto:cyril.cornet@culture.gouv.fr)

# Salles de cinéma partenaires

SALLE	VILLE	TÉLÉPHONE
Jacques Tati	Aniche	03 27 99 91 17
Médiathèque F, Mitterrand	Annoeullin	03 20 16 15 90
Ciné lumières	Armentières	03 20 53 22 02
Caméo	Avesnes sur Helpe	03 27 56 57 21
Flandria	Bailleul	03 28 49 25 96
Le Palace	Cambrai	03 27 81 31 39
Millénium	Caudry	03 27 70 09 60
Espace Jean Vilar	Coudekerque-Branche	03 20 58 14 50
Hippodrome	Douai	03 27 99 66 60
Majestic	Douai	03 27 86 95 00
Jean Renoir	Douchy les Mines	03 27 22 22 30
Studio 43	Dunkerque	03 28 66 47 89
Sun 7 Ciné	Fourmies	03 27 39 72 06 ou 03 27 60 81 81 ou 06 30 53 88 05
Le Varlin	Grande Synthe	03 28 21 81 55
Sportica	Gravelines	03 28 65 35 00
Familia	Halluin	03 20 46 11 71 ou mairie d'Halluin
Paradiso	Haumont	06 07 06 37 21
Arc en Ciel	Hazebrouck	03 28 48 08 34
Régent	Jeumont	03 27 39 56 25
André Malraux	Lambersart	03 28 48 08 34
Le Sélect	Le Cateau	03 27 84 02 17

SALLE	VILLE	TÉLÉPHONE
Théâtre des Trois Chênes	Le Quesnoy	03 27 20 58 50
Amical Ciné	Leers	06 27 86 16 64
Majestic	Lille	03 20 15 92 20
Métropole	Lille	03 20 15 92 20
Colisée Lumière	Marcq en Barœul	03 20 31 37 17
O Ciné	Maubeuge	03 27 65 66 65
R. Hossein	Merville	03 28 42 07 56
Gérard Philippe	Roncq	03 20 46 05 95
Duplexe	Roubaix	03 20 14 85 94
Cin'Amand	Saint-Amand-les-Eaux	03 27 40 96 69
Théâtre des Sources	Saint-Amand-les-Eaux	03 27 22 49 69
Agora	Santes	03 20 38 84 84
Rex	Solre le Château	03 27 59 30 87
Modern ciné	Templeuve	03 28 48 08 34
Foyer	Thumeries	03 20 86 99 71
Le Fresnoy	Tourcoing	03 20 28 38 04
Les Écrans	Tourcoing	03 20 27 94 40
Gaumont	Valenciennes	03 27 21 51 19
Kino	Villeneuve d'Ascq	03 20 41 61 43
Méliès	Villeneuve d'Ascq	03 20 61 96 90
Gérard Philipe	Wasquehal	03 20 01 08 20

## *Le Département du Nord*

En partenariat avec :

Le Ministère de la Culture et de la Communication - Direction  
Régionale des Affaires Culturelles Hauts de France (DRAC)

Le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC)

L'Éducation Nationale : Le Rectorat de l'Académie de Lille

L'Association l'Entente Régionale Cinématographique (ERC)

La Chambre Syndicale des Cinémas du Nord Pas de Calais (CSC)

...pour  
favoriser une  
éducation à l'image  
des collégiennes  
et collégiens



Région académique  
HAUTS-DE-FRANCE



ERC ENTENTE REGIONALE  
CINEMATOGRAPHIQUE

